

APPEL À CANDIDATURES POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES (CONSULTANCE)

TERMES DE REFERENCES (TDR) POUR L'ETUDE DE DEMARRAGE DU PROGRAMME D'APPUI A LA PREVENTION DES RISQUES DE DETERIORATION DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PAIX DANS LE CONTEXTE DE LA RIPOSTE A LA COVID-19 AUX POINTS D'ENTREE ET DANS LES LIEUX DE DETENTION AU BURKINA FASO.

Termes de Références (TDR)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le contexte de la Covid-19 exacerbe les difficultés des migrants. Ceux-ci voient leur mobilité complexifiée, leur accès à l'information sur la maladie et aux soins diminué, et leur acceptation et intégration par les populations encore plus réduites.

Cette difficulté se situe particulièrement dans deux lieux clés : les points d'entrée du territoire burkinabé (frontière terrestres, aériennes etc) et les lieux de détentions. Les frontières, par nature, sont en effet des portes d'entrée des épidémies et causent la propagation des maladies si elles sont mal gérées. Les lieux d'emprisonnement vont de pairs avec la promiscuité et permettent la propagation des maladies. Dans ce contexte sanitaire, de nombreux détenus ont vu leurs droits réduits, n'ayant pas accès à une sensibilisation, aux soins ou matériel nécessaires et aux visites de leur proches.

Ainsi, afin que la riposte contre la Covid-19 soit inclusive, il s'agit d'intégrer tous les lieux de contamination et victimes potentielles. L'unité de gestion intégrée des frontières (IBM « Integrated Border Management ») de l'OIM et l'ONUDC joignent leurs efforts pour lutter contre ces conséquences négatives pour les migrants. Dans cette optique, le projet « **Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso** » a été développé.

L'objectif du projet est d'assurer que la riposte à la pandémie intègre les droits humains, évite la stigmatisation et les conflits, et allie la santé et la sécurité.

Cette réponse s'appuiera sur deux principaux piliers, à savoir : (I) la prévention de la détérioration du climat social entre populations et acteurs de première ligne de la lutte contre la COVID-19. Cela passera par le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de gestion sanitaire dans les points d'entrée frontaliers, et (II) la mise en place de dispositif pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention, afin de garantir le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie.

Financé exclusivement par le fonds du Secrétaire Général des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le projet s'articule autour de deux principaux résultats déclinés en sous-produits comme le décrit le tableau 1.

Tableau 1: Présentations des résultats et sous –produits du projet

| | | | | | |
|--|--|---|---|--|---|
| <p>Résultat 1 : Les agents de l'État en première ligne aux points d'entrée de Sneytenga et de Kantchari protègent les usagers de la route ainsi que les populations riveraines des risques liés à la COVID-19 et contribuent à la restauration de la confiance avec et entre les populations dans le cadre de leurs actions</p> | | <p>Résultat 2 : Un dispositif est mis en place pour assurer la continuité de la justice pénale et une gestion plus efficace dans les lieux de détention garantissant le respect des droits et libertés des justiciables pendant la période de pandémie</p> | | | |
| <p>Produit 1.1 Les personnels de première ligne aux points d'entrée prennent en compte le respect des droits humains dans la prévention et la gestion de la COVID-19.</p> | <p>Produit 1.2 Un cadre de dialogue fonctionnel est mis en place entre les agents de première ligne aux points d'entrée (autorités administratives, personnel de santé et FDS) et les populations</p> | <p>Produit 2.1 Les protocoles sanitaires de prévention de la COVID 19 dans les lieux de détention, les établissements pénitentiaires et les juridictions (parquets et cabinets d'instruction) sont mis en œuvre.</p> | <p>Produit 2.2 Un dispositif pilote de communication à distance pour le traitement des procédures pénales (instruction, jugement) en période de confinement COVID 19 est développé et mis en œuvre</p> | <p>Produit 2.3 : Une stratégie de mise en œuvre du dispositif légal des mesures alternatives à l'emprisonnement et d'aménagement des peines aux fins de réduire la surpopulation carcérale facteur de risque d'épidémie de COVID-19 est élaborée et mise en œuvre</p> | <p>Produit 2.4 : Une équipe de paralégaux est déployée pour assurer l'assistance judiciaire des femmes et des jeunes filles en détention dans les zones cibles</p> |

Conformément au plan d'action du projet, il est prévu une étude de démarrage qui permettra aux commanditaires et autres acteurs impliqués de mieux apprécier la pertinence des résultats d'indicateurs obtenus à la fin de la mise en œuvre du programme transfrontalier. Les présents termes



de référence (TDRs) définissent les modalités de l'étude et les demandes spécifiques liées au recrutement d'un consultant indépendant.

2. CONTEXTE DE LA MISSION

La présente mission s'inscrit dans le cadre de l'application des bonnes pratiques d'évaluation du projet. L'étude de base permettra de comprendre la situation au début du projet et les besoins nécessaires sur lesquels travailler. Elle facilitera également l'analyse des changements qui seront générés par la mise en œuvre du programme. Mandater un consultant permettra la conception et réalisation de cette étude.

3. BUT DE LA MISSION

Le but de cette étude est d'établir une situation de référence détaillée en proposant des valeurs de base afin que chaque indicateur de résultats ait une valeur correspondant au cadre de résultats du programme. Cette situation de référence permettra d'établir le point de départ des différents indicateurs (situation avant) afin d'être utilisé pour la comparer avec la situation après la mise en œuvre du programme (situation après). Ceci permettra d'apprécier la contribution de chaque composante à l'atteinte des objectifs du programme. Par ailleurs, cette étude permettra, à partir de la situation de référence, de réviser au besoin le cadre des résultats du programme et de mettre en place un système de suivi et d'évaluation. A ce titre, le consultant retenu devra proposer des amendements, s'il y a lieu, au cadre des résultats, et au cadre de suivi et d'évaluation du programme (en clarifiant les sources, les rôles et les responsabilités, les données à renseigner, le coût pour le faire et la périodicité de collecte).

4. PORTÉE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

4.1 Portée

Le rapport définitif de l'étude servira de document de référence pour apprécier l'évolution des indicateurs d'activités, d'effet et d'impact du programme tout au long de son cycle de mise en œuvre et de sa capitalisation. En termes de couverture géographique, la mission devra s'exécuter dans les zones suivantes où seront ciblée les lieux de détention des prisonniers et les points d'entrées au niveau des frontières :

- Communes de Kantchari, de Diapaga et de Fada N'Gourma (dans la région de l'Est) ;
- Communes de Sétenga et de Dori (dans la Région du Sahel) ;
- La ville de Ouagadougou.

4.2 Objectif global

L'objectif général de cette étude est d'analyser le contexte au démarrage du projet « Appui à la prévention des risques de détérioration de la cohésion sociale et de la paix dans le contexte de la



riposte à la COVID-19 aux points d'entrée et dans les lieux de détention au Burkina Faso ». Elle permettra également de préciser et décrire les acteurs du projet et la réorientation, si besoin, de certaines activités.

4.3 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- Décrire la situation au démarrage, des indicateurs prévus dans le document de projet et fournir un glossaire détaillant leur définition (la liste des indicateurs concernés sera fournie et affinée lors de la rencontre de cadrage) ;
- Décrire l'application ou la non-application des protocoles sanitaires de prévention de la Covid-19 dans les établissements pénitentiaires et juridiques, et dans les points d'entrée du Burkina Faso ;
- Décrire les sites d'intervention du projet et définir les besoins matériels et conceptuels à fournir ;
- Déterminer les spécificités des bénéficiaires et les besoins particuliers de chacun selon leur sexe, âge, catégorie (populations riveraines, usagers de la route et détenus), provenance, etc. ;
- Déterminer le type de relation entre les populations riveraines, usagers de la route et les agents de première ligne aux points d'entrée du Burkina Faso ;
- Déterminer le type de relation entre les détenus et les agents de première ligne des lieux de détentions du Burkina Faso ;
- Evaluer l'application des droits humains par les acteurs de première ligne ;
- Identifier et décrire les facteurs de risques pouvant impacter le comportement des acteurs et/ou des bénéficiaires et l'évolution des indicateurs lors du processus de la mise en œuvre du programme ;
- Vérifier la pertinence de la stratégie et/ou proposer une stratégie, si besoin, de mise en œuvre du projet ;
- Proposer un plan de collecte et de suivi décrivant la méthodologie de suivi et d'évaluation des indicateurs en faisant ressortir les responsabilités et les échéances.

5. RESULTATS

Les résultats visés au titre de la présente mission d'étude de base sont :

- Les indicateurs définis lors de la rédaction du document de programme sont décrits et la situation de référence est établie par rapport à leur état de départ, revus et complétés au besoin ;
- Les parties prenantes et autres acteurs stratégiques intervenant dans le projet sont décrits à travers leur rôle, leur responsabilité et leur logique d'action, ainsi que leur influence dans l'atteinte des indicateurs prévus ;
- Les facteurs de risques pouvant impacter le comportement des acteurs et des bénéficiaires et l'évolution des indicateurs lors du processus de la mise en œuvre du projet sont identifiés et décrits ;
- La pertinence de la stratégie d'intervention du projet a été évalué ;



- un plan de collecte et de suivi des indicateurs du programme est élaboré, validé et disponible. Celui-ci décrit la méthodologie de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme, les responsabilités et les échéances.

6. METHODOLOGIE

6.1 Méthodologie générale

La mission sera conduite sur la base d'une approche inclusive intégrant toutes les parties prenantes du projet, sous la supervision administrative du commanditaire.

La présente étude doit être menée selon une démarche de recherche en sciences sociales suivant trois phases :

- Une phase de préparation incluant la recherche documentaire, les entretiens exploratoires, la préparation des outils de collecte de données sur le terrain ;
- Une phase de collecte de données sur le terrain et ;
- Une phase de traitement, d'analyse et de présentation des résultats.

6.2 Validation de l'étude

La validation du rapport issu de l'étude se fera au cours d'un atelier. Durant le processus, le consultant s'appuiera sur les membres du Comité Technique de Suivi mis en place à cet effet, pour leurs appréciations et recommandations.

7. PROFIL ET RESPONSABILITE DES CONSULTANTS

La mission sera exécutée par un consultant indépendant disposant d'un doctorat ou d'un master (ou de tout autre diplôme jugé équivalent) dans l'un et/ou l'autre des domaines suivants : santé publique, sciences de la santé, science sociale, etc. Le consultant doit disposer de solides expériences en appui institutionnel, dans le secteur de la santé publique. En plus de la bonne connaissance de la zone d'étude (régions de l'est et du sahel), cette expérience doit être doublée d'une expérience en renforcement des capacités institutionnelles en matière des questions de consolidation de la paix, de droits humains, de prévention et gestion des conflits et du développement.

Responsabilités du consultant

Le consultant principal va exécuter les tâches suivantes :

- Diriger et gérer la conduite de l'étude de base ;
- Préparer le rapport initial, comprenant la démarche méthodologique pour réaliser cette étude de démarrage ;
- Assurer une division efficace et efficiente des tâches ;
- Conduire la mission conformément aux objectifs proposés et les résultats poursuivis et dans le respect du mandat et des obligations des Nations Unies dans le pays ;
- Respecter les formats de présentations qui seront éventuellement mis à sa disposition ;
- Informer régulièrement l'OIM et l'ONUDC de l'évolution de la mission à travers le Comité Technique mis en place ;
- Préparer et communiquer l'aide-mémoire juste après la collecte de données sur le terrain ;



- Préparer le rapport provisoire, le finaliser en français et le soumettre à l'OIM et à l'ONUDC suivant les délais convenus.

8. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables ci-dessous sont attendus des consultants. Il s'agit de :

- Déterminer et faire un descriptif de la situation au regard des indicateurs du document de projet dont la cible est « à déterminer » ;
- Réorienter ou préciser certaines activités ;
- Affiner, au besoin, la liste des acteurs.

En termes de documents, le consultant devra fournir (*NB : les dates ci-dessous sont indicatives et seront négociées lors de la signature du contrat*) :

- Une méthodologie de recherche affinée après la séance de cadrage ;
- Un rapport de démarrage avec en annexe les outils de collecte bien élaborés. Les outils de collecte de données révisés doivent être soumis, dans les trois jours suivant l'acceptation de la méthodologie. Ce rapport doit être soumis pour examen et approbation à l'OIM et à l'ONUDC avant le début des travaux, soit sept jours après la signature du contrat ;
- Un compte-rendu des avancements de l'étude toutes les deux semaines ;
- Un rapport provisoire qui sera amendé par l'OIM et l'ONUDC. Ce rapport sera accompagné de l'ensemble des données quantitatives et qualitatives recueillies, traitées et validées, en fonction des outils de collecte approuvés. La présentation des conclusions clés sera faite devant tous les partenaires de mise en œuvre et le Secrétariat Technique du Peace Building Funds (PBF), cinq jours après la soumission du rapport ;
- Un rapport final, qui sera rendu dans les sept jours suivant la réception des observations et/ou remarques des partenaires, de l'OIM et de l'ONUDC, des autres parties prenantes, ainsi que du Secrétariat Technique du PBF. Le rapport final doit être présenté sous forme numérique (en versions Word et PDF, en un document unique intégrant les annexes) et sous forme imprimée (document papier accompagné des annexes).

Les données collectées dans le cadre de la présente mission seront utilisées uniquement par le consultant et strictement pour des besoins de la mission. Elles seront donc transmises intégralement aux commanditaires de l'étude.

9. ÉTHIQUE DE LA MISSION

Le consultant doit veiller au respect des droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Plusieurs mesures doivent être appliquées pour garantir la conformité avec les textes et instruments juridiques régissant des domaines tels que :

- Les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ;
- Les dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité.



Le consultant doit également assurer la sécurité de ses interlocuteurs.

10. DUREE DE LA MISSION

La mission durera vingt-cinq (25) jours ouvrables, à compter de la date de signature du contrat avec l'OIM et l'ONUDC.

11. DOCUMENTS DE CANDIDATURE

Pour démontrer leur qualification, les candidat(e)s devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

| Offre | Documents | Description | Forme |
|---|---|--|------------------------------|
| Partie 1 : Offre Technique | Note méthodologique pour l'exécution de la mission attendue | Une description expliquant : - En quoi le consultant pense être le meilleur candidat pour la mission ; - La démarche ou l'approche, les outils ainsi que les tâches que le consultant compte mettre en œuvre pour réaliser la mission. - Un chronogramme indicatif des activités. | Pas de formulaire spécifique |
| | Curriculum Vitae | Fournir un CV détaillé et actualisé | |
| | Diplômes | Envoyer la (les) copie (s) de l'obtention du (des) diplôme (s) | |
| | Preuve de missions similaires réalisées | Fournir les attestations de bonne fin d'exécution ou tout autre document prouvant l'exécution de missions similaires | |
| | Tableau des coûts | Remplir le canevas ci-dessous | |
| Partie 2 : Offre Financière | | | |

L'offre financière devra spécifier le montant forfaitaire total qui doit comprendre tous les coûts associés pour le travail mentionné plus haut dans une enveloppe/fichier séparés en tenant compte des 25 jours calendaires.

Canevas de présentation de l'offre Financière

| Désignations | Taux h/j | Nombre/Qté | Montants |
|--------------------------------|----------|------------|----------|
| Honoraire | | 30 | |
| DSA (s'il y a lieu) | | | |
| Tous autres frais (à préciser) | | | |

12. GRILLE D'EVALUATION

12.1 Cadre de coopération

L'offre restera valable pour un délai de quatorze (14) jours.

12.2 Evaluation

L'évaluation des candidatures se déroulera en deux temps. L'évaluation des propositions techniques sera faite avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières des candidats qualifiés.

❖ *Evaluation technique*

Les consultants seront évalués conformément à la grille ci-dessous :

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 70% des points à l'issue de l'évaluation technique seront pris en compte pour l'évaluation financière.

| Critères techniques | Points |
|---|--------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Education : Formation supérieure (licence, Maîtrise, masters), connaissance en santé publique, en Sciences Sociales, Développement, avec des formations complémentaires en planification stratégique, élaboration des politiques, plans, programmes et projets de développement. | (15 points) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Formation complémentaire en maintien de la paix et de prévention des conflits. | (10 points) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une forte expérience comparative d'au moins cinq ans dans la planification stratégique, la formulation de stratégie, la conception des plans de travail, la conduite avec succès de plusieurs travaux, avec des connaissances pratiques dans le développement des capacités et une bonne expérience dans l'élaboration des politiques publiques. | (20 points) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer une pratique professionnelle avérée dans la réflexion intellectuelle et / ou les pratiques de consolidation de la paix (présenter au moins deux expériences) | (10 points) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Présenter une démarche méthodologie claire et cohérente, mentionnant une bonne explication de la compréhension de la mission, un exposé convaincant des techniques et outils pour la collecte, le traitement et l'analyse des données, la stratégie pour une bonne collaboration avec les acteurs impliqués (approche participative et inclusive), etc. | (25 points) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'anglais appréciée | (5 points) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer des connaissances pertinentes des questions liées aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à la protection des couches vulnérables (au moins une preuve de formation ou deux expériences d'appui institutionnel dans le domaine) | (10 points) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Expérience de travail avec les Nations Unies. | (5 points) |

La note minimale pour la qualification technique est de 70 points sur 100. La méthode combinée (70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière) est retenue pour la sélection finale.

❖ *Evaluation finale*

La méthode combinée sera utilisée pour l'évaluation finale.



La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants : score technique (70%) et score financier (30%) ;
Le consultant retenu par profil sera celui qui totalisera le maximum de points combinés (cumul des notes technique et financière).

❖ **COMMENT POSTULER**

- Les candidats Intéressés sont invités à soumettre les éléments suivants :

- CV (y compris la maîtrise de la langue)
- Lettre de motivation : Le consultant doit indiquer la date de début disponible.
- Offre technique et Financière.

Veuillez envoyer votre candidature à l'adresse e-mail suivante : **oimburkinafaso@iom.int** avec pour d'objet : **OIMBF10/CONSULTANT/01/2021**

Toutes les candidatures doivent inclure une adresse e-mail fonctionnelle et un numéro de téléphone mobile.

Période de publication

Du 23 avril 2021 au 25 avril 2021

Il faut noter que seules les candidatures envoyées par courriel seront acceptées et que seuls les candidats présélectionnés seront contactés.